

### **Le réseau des personnes déléguées sociales...**

**Solidairement à votre écoute...**

Les personnes déléguées sociales (DS) constituent un réseau d'entraide pour les membres du SEP-B-579. Les principes du réseau des DS sont simples : Confidentialité ; Bien-être des membres ; Aide d'égal à égal ; Libre et volontaire ; Respect de la personne. Le réseau a pour rôles : Prévention ; Écoute active ; Référence ciblée selon le besoin ; Accompagnement.

La personne déléguée sociale est syndiquée comme toi, issue de la même organisation. Elle privilégie l'entraide avec les membres qui rencontrent des difficultés personnelles. Elle priorise aussi l'écoute active, en vue de référer les membres qui en expriment le besoin à des ressources syndicales, communautaires et professionnelles.

Si tu as besoin d'être : Écouté-e ; Informé-e ; Sécurisé-e ; Référé-e ; Aidé-e ; Soutenu-e.

L'aide offerte est basée sur l'écoute et sur les références ciblées pour les problématiques suivantes : Alcoolisme/toxicomanie ; Autres dépendances ; Milieu familial (violence conjugale, difficultés avec vos enfants, etc.) ; Relations interpersonnelles ; Santé mentale ; Endettement ; Suicide.

## CAPSULE SST # 18

La personne déléguée sociale est une personne formée pour écouter et diriger les membres en demande d'aide vers des organismes qui leur permettent de cheminer vers une solution durable à leurs problèmes.

Sa priorité en tout temps : Agir en toute confidentialité.

Courriel : [ds@sepb579.ca](mailto:ds@sepb579.ca)

